

DÉLIBÉRATION N° 2024/041

Portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa  
Budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 14 mars 2024,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2023/281 du 14 décembre 2023 attribuant des avances de subvention au Centre Communal d'Action Sociale, au Syndicat Mixte des Transports Urbains, à la Caisse Des Ecoles et à la Société Publique Locale Centre Aquatique Régionale dans l'attente du vote effectif du budget principal de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2024,

VU la délibération n° 2023/282 du 14 décembre 2023 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2024,

VU la délibération n° 2024/018 du 15 février 2024, relative au débat d'orientations budgétaires 2024 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2024/xxxx du 14 mars 2024, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville de Dumbéa,

VU les tableaux d'affectation des résultats provisoires 2023 de chacun des budgets, certifiés par le Trésorier de la province Sud,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/06 du 20 février 2024,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le budget principal 2024 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de cinq-milliards-huit-cent-trente-huit-millions-quatre-cent-vingt-deux-mille-six-cent-quarante-et-un francs (**5.838.422.641 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 075 873 722	4 075 873 722
- SECTION D'INVESTISSEMENT	1 714 532 596	1 714 532 596
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>5 838 422 641</b>	<b>5 838 422 641</b>

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.

ARTICLE 4 /

Sont créés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 12,5 postes suivants :

- 1 poste de directeur de la vie éducative et associative DVEA
- 1 poste de coordinateur des activités éducatives à la DVEA
- 1 poste de chef de cellule création et diffusion artistiques et culturelles à la DVEA
- 1 poste de chef de cellule conservation et valorisation des patrimoines à la DVEA
- 1 poste de juriste-DPO à la DAF

- 2 postes de policiers municipaux à la DPM
- 1 poste de responsable de cellule au SRHR/DAF
- ½ poste d'assistante communication au Cabinet
- 3 postes de chef de garde à la DSIS
- 1 poste de gestionnaire polyvalent au SEEC/DAF

Sont supprimés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 11,5 postes suivants :

- 1 poste de directeur de la culture, de la jeunesse et des sports DCJS
- 1 poste d'animateur socio-éducatif à la DVEA
- 1 poste de chargé des projets culturels et patrimoniaux à la DCJS
- 1 poste de chargé du contrôle de gestion et DPO au secrétariat général
- 1 poste d'aide maternelle au SRE/DVEA
- 1/2 poste d'assistante administrative au Cabinet
- 1 poste de directeur de la prévention, de la citoyenneté et de la sécurité
- 1 poste de chef de cellule insertion et prévention à la DPCS
- 3 postes d'équipiers à la DSIS
- 1 poste de cheffe de cellule gestion RH

Est transféré au Centre Communal d'Action Sociale un poste d'agent de prévention et de médiation.

#### ARTICLE 5 /

Est autorisé le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa pour un montant de cent-dix-millions francs (110.000.000) F.CFP, au titre de l'année 2024. La dépense est imputable au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement.

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2023/281 du 14 décembre 2023 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2024.

#### ARTICLE 6 /

Est autorisé le versement d'une participation à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour un montant total de cent-quatre-vingt-douze-millions de francs (192.000.000) F.CFP, au titre de l'année 2024, détaillée comme suit :

- o Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », la somme de 20.000.000 F.CFP
- o Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la somme de 172.000.000 F.CFP

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2023/281 du 14 décembre 2023 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2024.

#### ARTICLE 7 /

Est autorisé le versement d'une participation à la SPL CARD pour un montant total de soixante-neuf-millions de francs (69.000.000) F.CFP, au titre de l'année 2024, détaillée comme suit :

- o Chapitre 67 « charges exceptionnelles », la somme de 44.000.000 F.CFP
- o Chapitre 204 opération 241000 « OPNI-opérations non individualisées 2024 », la somme de 25.000.000 F.CFP

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2023/281 du 14 décembre 2023 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2024.

#### ARTICLE 8 /

Est autorisé le versement d'une participation, dans le cadre de la convention de participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association entre la ville de Dumbéa, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et la Mission religieuse de l'enseignement Catholique en Nouvelle-Calédonie en date du 06 décembre 2016, d'un montant n'excédant pas 12.000.000 de francs CFP, pour l'année 2024.

**ARTICLE 9 /**

Est autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dumbéa à l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC) et de s'acquitter de la cotisation annuelle au titre de l'année 2024 pour un montant n'excédant pas 3.400.000 F.CFP.

Est autorisé le versement d'une participation maximale 2.400.000F.CFP à l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC) pour la participation au 106<sup>ème</sup> Congrès des maires de France.

**ARTICLE 10/**

Est autorisé le versement de la cotisation annuelle à l'Association des Maires de France (AMF) pour un montant maximal 720.000 FCFP au chapitre 011 intitulé « Charges à caractère général » pour l'année 2024.

**ARTICLE 11 /**

Est autorisé le versement maximum des participations et subventions aux différents organismes suivants :

ORGANISMES	CHAPITRE	MONTANT
Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN)	Chap.65	28 000 000
Syndicat mixte des transports Urbains (SMTU)	Chap.65	150 500 000
GIE SERAIL	Chap.65	4 000 000
SAS Garden Golf	Chap.67	16 000 000

**ARTICLE 12 /**

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle -Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARTICLE 13 /**

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissariat Délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 17 MARS 2024

Le secrétaire de séance,



Marielka LAUNAY

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

**DESTINATAIRES :**

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- PUBLICATION - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 18

**ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section du Budget de fonctionnement 2024 est votée par chapitre, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	83 300 000	011	Charges à caractère général	932 036 380
73.	Impôts et taxes	980 200 000	012	Charges de personnel	1 887 279 586
74.	Dotations et participations	2 645 300 000	041	Atténuation de produits	19 500 000
75.	Autres produits de gestion courante	166 611 000	65	Autres charges de gestion courante	574 728 300
77.	Produits exceptionnels	0	66	Charges financières	55 450 000
78.	Reprises sur provisions	73 000 000	67	Charges exceptionnelles	68 650 000
002.	Résultat d'exploitation reporté	95 387 035	68	Dotations aux provisions	0
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 000	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 200 000
013	Atténuation de charges	12 000 000	023	Virement à la section d'investissement	413 953 769
<b>Total recettes</b>		<b>4 075 798 035</b>	<b>Total dépenses</b>		<b>4 075 798 035</b>

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section du Budget d'investissement 2024 est votée par opération, comme suit :

N° OP.	INTITULE OPERATION	RAR DEPENSE	BUDGET DEPENSE
001712	TRANSPORT URBAIN & SUBURBAIN	5 510 817	8 500 000
191006.	OPERATION ECO MOBILITE	80 000	
191103.	REALISATION GENDARMERIE DSM		5 818 043
191203.	TRAVAUX AMELIORATION DANS LES ECOLES CA 17-21	16 750 950	
191302.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	550 103	
201402.	REAMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF DUMBEA CENTRE	6 068 900	4 100 000
201806.	REVISION PUD	2 932 510	5 156 500
201808.	AMENAGEMENTS DURABLES TRAME VERTE DUMBEA NORD	2 831 179	
211002.	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021-2026	9 535 512	15 000 000
211003.	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026	379 860	26 000 000
211004.	BAT. ADMINIST. COMMUNAUX AMENAGEMENT 2021-2026	18 066 503	14 950 000
211005.	DEVELOP. DURABLE INFRASTR. COMMUNALES 2021-2026	14 516 776	5 500 000
211006.	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEME INFORMATION 2021-2026	10 963 492	3 370 000
211007.	NOUVEAU CIMETIERE - AMENAGEMENT	48 838 783	57 500 000

211101.	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT	460 982	108 500 000
211102.	VIDEOPROTECTION 2021-2026	3 306 300	4 000 000
211103.	MATERIELS EQUIP. SECURITE SALUBRITE PUB. 2021-2026	2 464 920	7 200 000
211104.	REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS (2)	3 660 604	26 500 000
211201.	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - AMENAGEMENT 2021-2026	11 324 918	33 500 000
211202.	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES 2021-2026	25 397 508	5 500 000
211301.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES - AMENAGEMENT 2021-2026	3 871 054	3 500 000
211302.	MATERIELS EQUIP. INFRASTR. CULTURELLES 2021-2026	648 463	1 400 000
211401.	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2026	9 681 178	20 250 000
211402.	MATERIELS EQUIP. INFRASTR.SPORT. JEUNESSE 2021-2026	500 000	1 000 000
211801.	AMENAGEMENT PROMENADE JULES RENARD - T2	21 045 578	3 500 000
211802.	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	26 676 682	10 000 000
211804.	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026	24 941 572	145 000 000
211805.	POLE DE LOISIRS NOURE	6 402 400	33 000 000
211807.	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS PLAINE TONGHOU	9 171 000	5 750 000
211809.	PARTICIPATION DUMBEA CENTRE SMART CITY	24 659 000	104 000 000
211810.	RENOUVELLEMENT URBAIN	6 057 110	50 000 000
211811.	PJR CONFORTEMENT TALUS Z14	22 864 466	110 000 000
221101.	MATERIELS ROULANTS DE SECURITE 2022-2026		12 000 000
221201.	MOBLIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2022-2026	2 778 498	500 000
231000.	OPNI-OPERATION NON INDIVIDUALISEES 2023	2 228 359	
231201.	SECURISATION DANS LES ECOLES	17 114 370	76 557 709
231801.	PPI ECLAIRAGE PUBLIC	3 408 960	30 000 000
231802.	TRAVAUX RADIER DAVER	22 464 193	
231805.	AMENAGEMENT CHEMINEMENT DOUX KOUTIO ET APOGOTI	4 943 167	50 000 000
241000	OPNI OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES 2024		30 600 000
OPFI	OPERATION FINANCIERE		325 000 000
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE		20 000 000
<b>Total général</b>		<b>393 096 667</b>	<b>1 369 452 252</b>
		<b>1 762 548 919</b>	

N° OP.	INTITULE OPERATION	RAR RECETTE	BUDGET RECETTE
191006.	OPERATION ECO MOBILITE	0	14 500 000
201808.	AMENAGEMENTS DURABLES TRAME VERTE DUMBEA NORD	0	27 340 000
211005.	DEVELOP. DURABLE INFRASTR. COMMUNALES 2021-2026	0	4 700 000
211202.	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES 2021-2026	0	49 000 000
211401	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2027	0	7 460 000
211801.	AMENAGEMENT PROMENADE JULES RENARD - T2	0	13 670 000
211802.	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	0	4 480 000
211805.	POLE DE LOISIRS NOURE	0	16 500 000
211810.	RENOUVELLEMENT URBAIN	0	30 000 000
231201.	SECURISATION DANS LES ECOLES	0	18 179 000
231805.	AMENAGEMENT CHEMINEMENT DOUX KOUTIO ET APOGOTI	0	14 580 000
OPFI.	OPERATION FINANCIERE - AFFECTION RESULTAT (1068)	0	345 080 344
OPFI.	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAP.042)	0	124 200 000
OPFI.	RESULTAT REPORTE (CHAP 001)	0	48 016 323
OPFI.	OPERATION FINANCIERE – VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION (CHAP 021)	0	413 953 769
211101.	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT	0	100 000 000
211804.	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026	0	145 000 000
211007.	NOUVEAU CIMETIERE - AMENAGEMENT	0	57 000 000
231201.	SECURISATION DANS LES ECOLES	0	70 000 000
211811.	PJR CONFORTEMENT TALUS Z14	0	80 000 000
231805.	AMENAGEMENT CHEMINEMENT DOUX KOUTIO ET APOGOTI	0	50 000 000
211104.	REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS (2)	0	25 000 000
211201.	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - AMENAGEMENT 2021-2026	0	30 000 000
211003.	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026	0	25 000 000
211805.	POLE DE LOISIRS NOURE	0	48 889 483

<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>1 762 548 919</b>
	<b>1 762 548 919</b>	

**Balance générale du budget principal 2024 :**

	<i>F.CFP</i>	<b>Budget 2024</b>
- SECTION DE FONCTIONNEMENT		<b>4 075 798 035</b>
- SECTION D'INVESTISSEMENT		<b>1 762 548 919</b>
<b>BUDGET 2024</b>		<b>5 838 346 954</b>